



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

This document contains a security requirement

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

4C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet SPICT Transformation des activités	
Solicitation No. - N° de l'invitation 35035-161272/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client 35035-161272	Date 2017-03-23
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-625-31142	
File No. - N° de dossier 625zm.35035-161272	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-04-11	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Haroutounian , Rosanna	Buyer Id - Id de l'acheteur 625zm
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-2076 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION No. 005

La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires et réviser la demande de soumissions conformément :

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1.	<p>a) Nous aimerions être ajoutés à la liste d'entreprises invitées pour la demande de soumissions 35035-161272/A publiée actuellement sur le site web Achats et ventes du gouvernement du Canada.</p> <p>b) Nous sommes titulaires qualifiés sous l'AMA pour les SPICT et cette demande de soumissions nous intéresse. Pouvons-nous être invités à soumissionner pour ce marché S.V.P.?</p> <p>c) Au sens de la règle de SPICT (voyez dessous), nous demandons d'être invités pour la demande de soumissions 35035-161272/A :</p> <p>2.3 Limites des besoins du palier 1</p> <p>iv) Invitations à soumissionner sans plafond du nombre de soumissionnaires : Une fois choisi le nombre minimum de fournisseurs, le client peut, à tout moment durant le processus d'approvisionnement, choisir d'inviter, en utilisant le module « clients » du SSPC, d'autres fournisseurs de son choix à participer s'ils satisfont aux exigences. Pour les marchés du palier 1, il n'y a pas de plafond au nombre de fournisseurs qui peuvent être invités à soumissionner, toutefois, sauf dans les circonstances décrites ci-après, au paragraphe 2.5, aucun fournisseur ne peut déposer une soumission s'il n'a pas été invité à soumissionner. Néanmoins, les titulaires d'AMA non invités à soumissionner qui souhaitent le faire peuvent, au plus tard cinq jours avant la date de clôture publiée de cette dernière, communiquer avec l'autorité contractante et demander qu'elle leur transmette une invitation à soumissionner. Une invitation leur sera alors transmise à moins que cela nuise au bon fonctionnement du système d'approvisionnement. En aucun cas le Canada ne reportera la date de clôture de l'invitation à soumissionner pour permettre à ces fournisseurs de soumissionner. Lorsque des invitations supplémentaires sont transmises dans le cadre du processus d'invitation à soumissionner, elles pourront ne pas être prises en considération dans les modifications à l'invitation à soumissionner.</p>
R1.	<p>Le document de la Demande de soumissions est disponible sur le site achatsetventes.gc.ca. Tous les titulaires d'AMA pour les SPICT qui détiennent actuellement un AMA pour des SPICT au palier 2 dans la région de la capitale nationale en vertu de la dernière série d'AMA (voyez Révisions à la demande de soumissions #001) peuvent présenter une soumission.</p>
Q2.	<p>a) Y a-t-il, ou y a-t-il eu, un fournisseur qui assure, ou assurait, la prestation d'une partie ou de la totalité de ces services, et si oui, est-ce que le client pourrait identifier ce fournisseur et divulguer la valeur du contrat?</p>

	<p>b) Pouvez-vous indiquer si un travail semblable ou de nature connexe a déjà été effectué par une entreprise ou une personne? Le cas échéant, de quelle entreprise s'agissait-il, quelle était la valeur du contrat et durant combien de temps les services prévus au contrat ont-ils été offerts (c.-à-d. durée du contrat initial et toute prolongation)?</p>
R2.	<p>Services : Gestionnaire de projet (niveau 3) Dates/durée du contrat initial : 30 septembre 2010 au 29 septembre 2012 Entreprise : ADRM Technology Consulting Group Corp. Montant du contrat : 507 279,61 \$</p> <p>Services : Gestionnaire de projet (niveau 3) Dates/durée du contrat initial : 23 septembre 2013 au 31 mars 2015 Entreprise : Nisha Technologies Inc. Montant du contrat : 728 993,31 \$</p> <p>Services : Analyste des activités (niveau 3) Dates/durée du contrat initial : 24 septembre 2014 au 23 septembre 2017 Entreprise : ADRM Technology Consulting Group Corp. Montant du contrat : 778 276,20 \$</p> <p>Services : Gestionnaire de projet de TI (niveau 3) Dates/durée du contrat initial : 16 avril 2015 au 15 avril 2017 Entreprise : Mindwire Systems Ltd. Montant du contrat : 1 848 680 \$</p> <p>Services : Gestionnaire de projet (niveau 3), analyste des affaires (niveau 3) Dates/durée du contrat initial : 15 août 2016 au 14 août 2017 Entreprise : BP&M Consulting Inc. Montant du contrat : 884 113 \$</p>
Q3.	<p>Veillez confirmer que, dans le cas des critères <u>O1</u> et <u>C1</u> pour les entreprises, les fournisseurs peuvent faire référence à des contrats en cours pourvu que ceux-ci aient été attribués au cours des cinq dernières années.</p>
R3.	<p>Oui. Les soumissionnaires peuvent faire référence à des contrats en cours pourvu que ceux-ci aient été attribués au cours des cinq dernières années.</p>
Q4.	<p>Pour l'analyste des activités (niveau 3), critère d'évaluation coté C3, veuillez confirmer qu'un projet utilisé pour démontrer cette exigence, qui comprend n'importe quel élément (i) à (v.) se verra attribuer des points, et qu'il n'est pas nécessaire d'inclure tous ces éléments dans les projets.</p>
R4.	<p>Oui. Un projet doit inclure au moins un élément présenté sous R3 pour obtenir des points.</p>
Q5.	<p>La DP stipule que les soumissionnaires doivent proposer cinq ressources identiques pour chacune des catégories d'analyste des activités et de gestionnaire de projet de</p>

	<p>TI. Compte tenu de la tendance en matière d'approvisionnement pour des DP axées davantage sur les qualifications des entreprises, et étant donné que cette DP comprend plusieurs critères complexes d'évaluation obligatoires et cotés de l'entreprise qui démontre la capacité du soumissionnaire à offrir ces services, nous ne voyons pas quel avantage il y aurait à exiger des fournisseurs qu'ils remplissent, et des évaluateurs qu'ils évaluent, cinq grilles identiques pour les ressources. Par conséquent, nous demandons respectueusement que la DP soit modifiée de façon à ce que les fournisseurs doivent proposer seulement deux ou trois ressources pour chacune des catégories.</p>
R5.	<p>Oui, le Canada y consent. Veuillez consulter la révision n° 004.</p>
Q6.	<p>Nous sommes très intéressés à répondre à cette possibilité, mais étant donné la complexité de la demande de propositions, nous vous saurions gré de reporter de deux semaines la date de clôture (jusqu'au 11 avril 2017) des soumissions.</p>
R6.	<p>Le Canada ne compte pas reporter la date de clôture de la présente DP.</p>
Q7.	<p>Étant donné qu'ITIL est une certification acceptable pour le poste de gestionnaire de projet, est-ce que le BCP acceptera également une certification ITIL pour le poste d'analyste des activités (niveau 3)?</p>
R7.	<p>Non, le Canada n'est pas prêt à changer le critère.</p>
Q8.	<p>En ce qui concerne C9, l'État accepterait-il d'autres certificats équivalents qui ont déjà été acceptés dans d'autres DP? L'acceptation de ces certifications équivalentes permettra à l'État de recevoir des ressources qualifiées.</p> <p>L'État pourrait-il envisager de modifier C9 comme suit :</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée détient une des attestations professionnelles ou un des titres professionnels en analyse des activités suivants :</p> <p>Institut international d'analyse d'affaires (IIBA); ou</p> <p>Analyste d'affaires professionnel accrédité (CBAP); ou</p> <p>Project Management Institute - Analyste des activités de projet (PMI-PBA); ou</p> <p>Attestation de compétences en analyse des activités (CCBA); ou</p> <p>« Certificat de maîtrise en analyse des activités » d'une université reconnue; ou</p> <p>« Attestation supérieure de formation en analyse des activités » d'une université reconnue; ou</p> <p>« Accréditation professionnelle en gestion des processus opérationnels » d'une université reconnue.</p>

R8.	Oui, le Canada y consent. Veuillez consulter la révision n° 005.
Q9.	O2 et C1 de l'exigence d'Analyste d'affaires requière de l'expérience utilisant le Guide sur l'analyse de rentabilisation du Secrétariat du Conseil du Trésor. La plupart des départements gouvernementaux fédéraux ne sont pas mandatés d'utiliser le Guide sur l'analyse de rentabilisation du SCT et comme tel, la Couronne limite ainsi le nombre de ressources qualifiées avec cette clause. Nous demandons avec respect à la Couronne d'enlever « l'expérience utilisant le guide de Guide sur l'analyse de rentabilisation du SCT » d'O2 et C1.
R9.	Non, le Canada n'est pas prêt à changer le critère.
Q10.	<p>En ce qui concerne l'exigence concernant le <u>gestionnaire de projet de niveau 3</u>, nous avons les questions suivantes au sujet des pièces jointes 4.1 (critères obligatoires) et 4.2 (critères cotés) :</p> <p>a) En ce qui concerne les exigences des points O5 et O7, les soumissionnaires doivent faire la preuve que la ressource a 10 ans d'expérience comme gestionnaire principal de projet. Cela exigerait au moins 20 années de gestion de projet pour y arriver, mais seule l'expérience des 15 dernières années compte. Veuillez confirmer que ces exigences signifient 10 années d'expérience comme gestionnaire de projet (de tout niveau).</p> <p>b) L'exigence du point O7 précise qu'il faut 10 années d'expérience de gestion de 2 projets. Veuillez confirmer que l'exigence de 10 ans n'est pas une condition, et que le libellé de l'exigence devrait plutôt être « Le soumissionnaire doit faire la preuve que la ressource proposée a de l'expérience de gestion d'au moins deux projets de GI/TI, ce qui comprend la direction d'une équipe ayant mis en place de nouveaux produits ou fait la mise à niveau de logiciels ou de matériel dans un milieu de travail de plus de 1 000 utilisateurs (expérience de durée variable) ».</p> <p>c) En ce qui concerne le point C13 : Pour respecter toutes les conditions de l'exigence, les ressources doivent avoir été affectées au projet durant tout le CVDS. Les ressources doivent avoir travaillé à 4 projets et plus pour obtenir le maximum de points; cependant, un CVDS entier exige une affectation sur une plus longue période. Par ailleurs, l'expérience doit avoir été acquise dans les 5 dernières années. Le Canada pourrait-il étendre la durée de l'expérience aux 10 dernières années?</p>
R10.	<p>a) Non. Le Canada n'est pas prêt à changer ces critères afin d'y inclure d'autres niveaux d'expérience.</p> <p>b) Le Canada exige que les soumissionnaires prouvent que les ressources proposées ont au moins 10 années d'expérience de gestion d'au moins 2</p>

	<p>projets de GI/TI durant les 10 années en question, ce qui comprend la direction d'une équipe ayant mis en place de nouveaux produits ou fait la mise à niveau de logiciels ou de matériel dans un milieu de travail de plus de 1 000 utilisateurs. Veuillez consulter la révision n° 006.</p> <p>c) Oui le Canada accepte la demande. Veuillez consulter la révision n° 007.</p>
Q11.	<p>En ce qui concerne l'<u>analyste en informatique de gestion de niveau 3</u>, nous avons les questions suivantes au sujet des pièces jointes 4.1 (critères obligatoires) et 4.2 (critères cotés) :</p> <p>a) Selon O3, les soumissionnaires doivent faire la preuve que la ressource a 10 années d'expérience comme analyste principal. Cela exigerait au moins 20 années d'expérience comme analyste en informatique de gestion pour y arriver, mais seule l'expérience des 15 dernières années compte. Veuillez confirmer que ces exigences signifient 10 années d'expérience comme analyste en informatique de gestion (de tout niveau).</p> <p>b) Selon C5 et C8, il faut fournir des références pour s'échelonnant sur 12 années et plus. Compte tenu qu'il est difficile d'obtenir des référencs sur une si longue période en raison de retraites, de départs ou d'autres facteurs, veuillez confirmer que des références seront demandées seulement pour des projets effectués au cours des 5 dernières années.</p> <p>c) Selon C9, la ressource doit détenir un agrément ou une certification professionnelle valide d'analyste en informatique de gestion. Le Canada accepterait-il un MBA combiné à un certificat d'analyste adjoint en informatique de gestion?</p>
R11.	<p>a) Non. Le Canada n'est pas prêt à changer ces critères afin d'y inclure d'autres niveaux d'expérience.</p> <p>b) Oui, le Canada accepte la demande. Il faut fournir des références pour les projets et l'expérience des 5 dernières années seulement sous C5 et C8. Veuillez consulter la révision n° 008.</p> <p>c) Le Canada accepte le certificat d'analyste adjoint en informatique de gestion d'une université reconnue en ce qui concerne la ressource que le soumissionnaire propose au C9. Veuillez consulter la révision n° 009.</p>
Q12.	<p>À la pièce jointe 4.1, Critère technique obligatoire, la demande de soumissions précise que les soumissionnaires doivent fournir un c.v. pour chaque ressource proposée. Plus loin, aux Tables 2 à 4, la demande de soumissions précise que les soumissionnaires doivent proposer une combinaison de 12 ressources pour les catégories visées. Le BCP peut-il confirmer le nombre de c.v. qu'il lui faut par</p>

	catégorie au moment de présenter une soumission?
R12.	Veillez consulter la Question et la Réponse 5, et la révision no. 002. Le Canada a besoin de 8 c.v. en tout.
Q13.	Le BCP peut-il confirmer, en ce qui concerne le niveau du gestionnaire principal de projet de TI du critère O7, qu'il s'agit bien d'un gestionnaire de niveau 3 ayant 10 ans d'expérience confirmée, et comptant au moins 2 projets où il a dirigé une équipe de GI/TI ayant mis en place de nouveaux produits ou fait la mise à niveau de logiciels ou de matériel dans un milieu de travail de plus de 1 000 utilisateurs?
R13.	Veillez consulter la Question et la Réponse 11 b), et la révision n° 006.
Q14.	R13 et exigence d'un gestionnaire principal de projet de niveau 3 : Pour que la ressource proposée obtienne tous les points, il faut prouver qu'elle a 4 projets et plus à son actif depuis le 1 ^{er} janvier 2012 (5 dernières années). Cette exigence n'est pas réaliste, étant donné que les projets de plus de 1 million \$ qui s'étendent sur un cycle complet (du lancement à la clôture) prennent habituellement plus qu'un an. Par conséquent, les gestionnaires de projet qui ont travaillé à des projets d'une portée et d'une envergure pareilles tout au long du cycle complet ne peuvent pas prouver qu'ils ont 4 projets et plus à leur actif dans les 5 dernière années. Nous demandons respectueusement que le BCP tienne compte de l'expérience acquise depuis le 1 ^{er} janvier 2007 (10 dernières années) pour pouvoir respecter ce critère.
R14.	Veillez consulter la Question et la Réponse 11 c), et la révision n° 007.
Q15.	La version PDF de la demande de propositions qui figure sur le site Achats et ventes semble être une version annotée, et non pas la version définitive. L'État peut-il fournir aux soumissionnaires la version définitive « propre » de la demande de propositions?
R15.	Vous trouverez une copie sans annotation de la demande de soumissions dans la révision n° 003.
Q16.	Le paragraphe 7.9 c), « Modalités de paiement pour les autorisations de tâche avec un prix maximum », indique qu'« une fois que le Canada aura payé le prix maximum pour l'autorisation de tâche, il n'aura plus à verser d'autres montants, mais l'entrepreneur devra achever les travaux décrits dans l'autorisation de tâche... » Cette méthode décrit une approche d'autorisation de tâche jusqu'à un maximum et n'est pas adéquate pour un poste contractuel au sein d'une équipe intégrée. Veuillez confirmer que cette clause devrait plutôt décrire vos services par jour.
R16.	Ces modalités de paiement sont appropriées pour le besoin et sont typiques pour le bien ou service visé. Le Canada ne changera pas la clause.
Q17.	Compte tenu de la nature détaillée des exigences et du temps nécessaire pour produire une réponse de qualité, nous demandons respectueusement une prolongation jusqu'au 11 avril 2017.

R17.	Oui, le Canada accepte la demande de proroger la date de clôture jusqu'au 11 avril 2017 à 14h.
Q18.	Il y a un grand afflux d'exigences du gouvernement fédéral à la fin de l'exercice financier. En outre, le congé du mois de mars rend la tâche extrêmement difficile de joindre les ressources et les références d'entreprise. Le Canada pourrait-il prolonger la date de clôture de 3 semaines pour permettre aux soumissionnaires de disposer de suffisamment de temps pour se connecter aux ressources, valider leur expérience et se connecter avec les références client afin de présenter une soumission concurrentielle?
R18.	Canada prolongera la date de clôture jusqu'au 11 avril 2017 à 14h.
Q19.	Veuillez confirmer que les contrats servant à prouver l'expérience aux fins des critères ministériels obligatoires du critère O1 peuvent être des contrats en cours, pourvu que les travaux effectués afin de respecter le critère de valeur de 15 millions \$ soient terminés et aient été facturés.
R19.	Les soumissionnaires peuvent faire référence à des contrats en cours, pourvu qu'ils aient été attribués au cours des cinq dernières années et qu'ils respectent le critère de valeur de 15 millions \$ du critère O1.
Q20.	<p>Il est énoncé ce qui suit au critère organisationnels obligatoire O1 :</p> <p>« Le soumissionnaire doit prouver avoir généré un volume d'activité d'au moins 15 000 000 \$ (15 M\$) au cours des cinq (5) dernières années en fournissant des services professionnels de TI à des clients externes*.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience en citant en référence tout au plus trois (3) contrats... »</p> <p>Voici nos questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Veuillez confirmer que l'État souhaite obtenir les valeurs <u>facturées</u> (avec taxes) plutôt que la valeur du contrat pour atteindre le critère de valeur minimale de 15 M\$. b) Du fait que le BCP demande une preuve d'expérience récente (5 dernières années) en services de transformation des activités acquise dans le cadre de 3 contrats seulement, et compte tenu du faible nombre de contrats à valeur élevée attribués dans la région de la capitale nationale ces dernières années, le seuil de 15 M\$ correspond à une valeur facturée beaucoup trop élevée, qui aurait pour effet d'exclure de nombreux contrats pertinents semblables sur le plan des tâches et de la portée à ceux qui figurent dans l'énoncé des travaux de la demande de propositions. Nous demandons respectueusement que l'État réduise l'exigence à 11 M\$.
R20.	a) Non, le Canada ne demande pas aux soumissionnaires qu'ils possèdent cette expérience en fournissant des valeurs facturées.

	<p>b) Le Canada n'est pas prêt 'a réduire le critère de valeur à 11 M\$. Le Canada acceptera au maximum quatre contrats. Veuillez consulter la révision n° 010.</p>
Q21.	<p>Il est énoncé ceci à la modification 3, R3, de la demande de propositions : « ... les soumissionnaires peuvent faire référence à des contrats en cours, pourvu qu'ils aient été attribués au cours des cinq dernières années pour les critères O1 et C1. » Cette réponse vient changer la signification de ces deux critères, puisque, tels qu'ils sont énoncés, ni O1 ni C1 ne mentionne que les contrats cités en référence (en cours ou terminés) doivent avoir été <u>attribués</u> au cours des cinq dernières années. C'est pourquoi nous demandons ceci :</p> <p>a) O1 : veuillez confirmer qu'il sera suffisant de faire la preuve de la valeur facturée minimum pour démontrer le respect du critère, sans égard à la date de l'attribution du contrat.</p> <p>b) C1 : veuillez préciser la période acceptable pour l'expérience alléguée pour le critère C1. Tel qu'il est énoncé, le critère indique que « seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2002 sera considérée aux fins de l'évaluation. »</p>
R21.	<p>a) Veuillez consulter la question et réponse n° 20 ainsi que la révision n° 010. Non, le Canada ne demande pas que les soumissionnaires fassent la preuve qu'ils possèdent cette expérience en fournissant des valeurs facturées.</p> <p>b) Le Canada acceptera l'expérience acquise du 1^{er} janvier 2002 à la date de clôture pour le critère C1.</p>
Q22.	<p>Il est énoncé ceci à l'article 3.2 de la section I : Soumission technique (iv) : « <i>un projet sera jugé "similaire" aux travaux à effectuer dans le cadre du contrat subséquent s'il porte sur des travaux qui correspondent étroitement aux descriptions des catégories de ressources de l'annexe a</i> ». Or, puisque le critère organisationnels obligatoire O1 à la pièce jointe 4.1 indique que les soumissionnaires doivent « <i>prouver avoir généré un volume d'activités d'au moins 15 M\$ au cours des cinq (5) dernières années</i> », l'État peut-il confirmer que le « <u>volume d'activités</u> » des contrats à l'appui du soumissionnaire correspondent à la <u>valeur facturée des services professionnels fournis sous les catégories de gestionnaire de projets, d'analyste des activités ou de coordonnateur de projets</u>?</p>
R22.	<p>Non, le Canada n'a pas demandé que les soumissionnaires démontrent qu'ils possèdent cette expérience en fournissant des valeurs facturées. Les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils possèdent cette expérience en fournissant l'information demandée au critère O1.</p>
Q23.	<p>Concernant la grille d'analyste des activités, au critère C9 : veuillez confirmer que le titre de consultant certifié en gestion (dont les principales compétences chevauchent celles d'analyste des activités; voir http://www.cmc-</p>

	canada.ca/cmccacdesignation/earnthecmc/cmccprofileoverview) serait acceptable.
R23.	Non, le Canada n'est pas prêt à modifier le critère.
Q24.	<p>Critère C9 – Pour faire suite à la question et réponse n° 8 : Les certifications ajoutées par l'État, qui restent peu courantes et qui sont en grande partie adaptées à quelques personnes, favoriseront ces dernières. Pour garantir l'équité et la transparence du processus de demande de propositions, nous demandons que davantage de certifications soient acceptées, notamment : ITIL, PMP, TOGAF et Agile. Toutes ces certifications sont entièrement pertinentes au rôle d'analyste des activités et ont des applications plus variées. Les certifications énumérées au critère R9 et celles qui ont été ajoutées par suite de la modification n° 3 sont peu courantes. Cette exigence, combinée aux exigences en matière de bilinguisme et de sécurité, réduit considérablement le nombre de soumissionnaires pouvant obtenir des points à ce critère. Nous demandons que l'État envisage de rendre ce critère plus ouvert en acceptant d'autres certifications pertinentes.</p>
R24.	Le Canada n'est pas prêt à modifier le critère.
Q25.	<p>Voici nos questions en ce qui concerne le critère organisationnels C1 : veuillez préciser l'échelle de notation pour le poste de coordonnateur de projets. Telle qu'elle est énoncée, l'échelle est la suivante :</p> <p>De 2 à 4 personnes = 2 points De 5 à 8 personnes = 5 points De 8 à 10 personnes = 10 points Plus de 10 personnes = 15 points (C)</p> <p>L'échelle ne devrait-elle pas être l'une des suivantes? :</p> <p>De 2 à 4 personnes = 2 points De 5 à 7 personnes = 5 points De 8 à 10 personnes = 10 points Plus de 10 personnes = 15 points (C)</p> <p>Ou :</p> <p>De 2 à 4 personnes = 2 points De 5 à 8 personnes = 5 points De 9 à 10 personnes = 10 points Plus de 10 personnes = 15 points (C)</p>
R25.	<p>L'échelle de notation pour le coordonnateur de projet au point C1 devrait être la suivante :</p> <p>De 2 à 4 personnes = 2 points De 5 à 7 personnes = 5 points De 8 à 10 personnes = 10 points Plus de 10 personnes = 15 points (C)</p> <p>Veuillez consulter la révision n° 011.</p>

Q26.	Critère C1 – organisationnels: Depuis le 1 ^{er} janvier 2002, le soumissionnaire doit faire la preuve d'une facturation pour 10 ressources ou plus pour la catégorie SPICT : coordonnateur de projet de niveau 2. Pouvez-vous confirmer que la catégorie SPICT : coordonnateur de projet de niveau 3 sera conforme à cette exigence sans justification, puisque la définition des SPICT pour les niveaux 2 et 3 du poste de coordonnateur de projet est en tout point pareille?
R26.	Le Canada accepte la demande. Veuillez consulter la révision n° 012.
Q27.	Concernant le tableau d'analyste des activités, au critère C3 : pour assurer une concordance avec la demande de propositions et l'énoncé des travaux pour le gestionnaire de projet, l'État pourrait-il envisager d'ajouter « mise en œuvre de logiciel standard disponible sur le marché (COTS) » à la liste des projets ou initiatives acceptables?
R27.	Le Canada accepte la demande. Veuillez consulter la révision n° 013.
Q28.	Critères d'évaluation cotés C11, C12, C13 et C14, volet de gestionnaire de projet de TI de niveau 3 : on attribue 10 points pour 4 projets et plus. Pouvez-vous préciser si le maximum de points sera attribué pour la citation de quatre projets prouvant l'expérience ou faut-il qu'il y ait plus de quatre projets?
R28.	Les points seront attribués pour la citation de quatre projets qui prouvent l'expérience aux critères C11, C12, C13 et C14.
Q29.	<p>Il est énoncé ceci dans la grille de gestionnaire de projet niveau 3 au critère O7 :</p> <p>« Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède dix (10) ans d'expérience en tant que gestionnaire principal (niveau 3) de projet de TI, responsable de la gestion de deux (2) projets de GI/TI ainsi que d'une équipe chargée de la mise en œuvre de nouveaux logiciels ou de la mise à jour de logiciels ou de matériel informatique, dans un environnement de plus de 1 000 utilisateurs. »</p> <p>Nous interprétons cet énoncé de deux manières différentes. Veuillez préciser si :</p> <p>Le soumissionnaire doit faire la preuve que la ressource proposée a de l'expérience de gestion, en tant que gestionnaire principal des projets de TI (niveau 3), d'au moins deux (2) projets de GI-TI, ce qui comprend la direction d'une équipe ayant mis en place de nouveaux produits ou fait la mise à niveau de logiciels ou de matériel dans un milieu de travail de plus de 1000 utilisateurs (puisque dix ans (10) d'expérience en tant que gestionnaire principal de projets de TI (niveau 3) ont été démontrés au critère O5).</p> <p>Ou :</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède 10 ans d'expérience dans le cadre de gestion de projets où elle « dirigeait une équipe ayant mis en place de nouveaux produits ou fait la mise à niveau de logiciels ou de</p>

	matériel dans un milieu de travail de plus de 1000 utilisateurs » en citant au moins deux projets de GI-TI.
R29.	Veillez consulter la question et réponse n° 11 b) et la révision n° 006.
Q30.	<p><u>Au critère O7, la question 7) concernant le poste de gestionnaire de projet de TI de niveau 3 se lit comme suit :</u> « <i>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède dix (10) ans d'expérience en tant que gestionnaire principal (niveau 3) de projet de TI, responsable de la gestion de deux (2) projets de GI/TI ainsi que d'une équipe chargée de la mise en œuvre de nouveaux logiciels ou de la mise à jour de logiciels ou de matériel informatique, dans un environnement de plus de 1 000 utilisateurs.</i> »</p> <p>Or, tel que formulé, ce critère porte à confusion. Toutefois, si l'on se fi à des formulations semblables d'autres demandes de propositions, nous tenons pour acquis que le critère exige que le candidat ait accumulé, au cours des 15 dernières années, 10 ans d'expérience dans la gestion de projets de GI-TI, incluant à tout le moins « <i>...deux (2) projets de GI/TI ainsi que d'une équipe chargée de la mise en œuvre de nouveaux logiciels ou de la mise à jour de logiciels ou de matériel informatique, dans un environnement de plus de 1 000 utilisateurs</i> ». Pouvez-vous confirmer que notre interprétation est la bonne?</p>
R30.	Veillez consulter la question et réponse n° 10 b) et la modification n° 006.
Q31.	Nous aimerions obtenir des précisions concernant le critère obligatoire 3 relatif au gestionnaire de projet. Il est énoncé que la « <i>...ressource proposée possède dix (10) ans d'expérience en tant que gestionnaire principal (niveau 3) de projet de TI, responsable de la gestion de deux (2) projets de GI/TI ainsi que d'une équipe chargée de la mise en œuvre de...</i> » L'État peut-il confirmer qu'une ressource qui a travaillé dans le cadre de plus de deux projets sur une période de dix ans répond tout de même à l'exigence.
R31.	Veillez consulter la question et réponse n° 10 b) et la modification n° 006.
Q32.	Volet gestionnaire de projet de niveau 3, critère d'évaluation cotée C13 : on attribue le maximum de points aux ressources ayant réalisé quatre projets et plus avec expérience acquise depuis le 1 ^{er} janvier 2012. Nous estimons que cette période de temps est courte et qu'elle pénalise les personnes devant mener les activités de la phase de démarrage à la phase de clôture dans le cadre d'initiatives organisationnelles se déroulant sur plusieurs années. Nous demandons respectueusement que ce critère soit modifié pour accepter l'expérience acquise depuis le 1 ^{er} janvier 2007.
R32.	Veillez consulter la question et réponse n° 10 c) et la modification n° 007.
Q33.	Critère C13, grille de gestionnaire de projets de TI : on accorde la totalité des points aux ressources ayant réalisé le cycle de vie complet d'au moins quatre projets

	depuis le 1 ^{er} janvier 2012 (approximativement 5 ans.) Il serait extrêmement difficile pour les gestionnaires de projets d'avoir réussi à gérer 4 projets (1 M\$ et plus) de la phase de démarrage à la phase de clôture au cours de cette période. L'État pourrait-elle envisager de réduire le nombre de projets requis pour obtenir la totalité des points ou de faire débiter la période visée au 1 ^{er} janvier 2007?
R33.	Veillez consulter la question et réponse n° 10 c) et la modification n° 007.
Q34.	<p>Pour obtenir la maximum de points au critère C5, la ressource doit démontrer qu'elle possède 12 ans « d'expérience dans la définition d'exigences et l'analyse de concordance-écart pour des projets de GI-TI », ET « doit fournir le nom, le courriel, le titre et l'organisation de chaque client cité en référence » dans le cadre de ces 12 années d'expérience ou plus.</p> <p>Pour obtenir le maximum de points au critère C8, la ressource doit démontrer qu'elle possède 12 années d'expérience dans « l'élaboration de plans de gestion du changement ou de transition afin de passer de l'état actuel à l'état cible dans un environnement de projet de TI », ET « doit fournir le nom, le courriel, le titre et l'organisation pour chaque client cité en référence » au cours de ces 12 années ou plus d'expérience.</p> <p>Il sera extrêmement difficile de fournir des références pour TOUS les projets énumérés dans le tableau pour les critères C5 et C8 sachant que certains de ces projets remontent à 12 ans et plus et qu'il est difficile d'assurer un suivi des clients sur une si longue période ou de contacter les anciens clients cités en référence. L'État accepterait-il des références plus récentes (c.-à-d. au cours des 5 dernières années ou pour les 3 projets les plus récents de la ressource)?</p>
R34.	Veillez consulter la question et réponse n° 11 b) et la révision n° 008.

REVISIONS À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS:

001	<p>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</p> <p>1.2 Programme (f) et (g)</p> <p>SUPPRIMER :</p> <p>L'AMA pour des SPICT n° EN578-055605</p> <p>INSERER :</p> <p>L'AMA pour des SPICT n° EN578-170432</p>
002	APPENDICE A À L'ANNEXE C - GUIDE DE CLASSIFICATION DE SÉCURITÉ

	SUPPRIMER				
	Architecte-conseil de l'organisation				
003	La modification no. 002 est affichée afin de fournir une copie non marquée de la sollicitation.				
004	a) PIÈCE JOINTE 3.1 - FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION				
	SUPPRIMER :				
	Catégorie de ressource	Niveau	Langue	Cote de sécurité minimum	Ressource proposée (Nom)
	Analyste des activités	3	Bilingue	Secret	
	Analyste des activités	3	Bilingue	Secret	
	Analyste des activités	3	Bilingue	Secret	
	Analyste des activités	3	Bilingue	Secret	
	Analyste des activités	3	Bilingue	Secret	
	Gestionnaire de projet TI	3	Français ou Anglais	Secret	
	Gestionnaire de projet TI	3	Français ou Anglais	Secret	
	Gestionnaire de projet TI	3	Français ou Anglais	Secret	
	Gestionnaire de projet TI	3	Français ou Anglais	Secret	
	Gestionnaire de projet TI	3	Français ou Anglais	Secret	
	Coordonnateur de projet	2	Français ou Anglais	Secret	
	Coordonnateur de projet	2	Français ou Anglais	Secret	
	INSERER :				

Catégorie de ressource	Niveau	Langue	Cote de sécurité minimum	Ressource proposée (Nom)
Analyste des activités	3	Bilingue	Secret	
Analyste des activités	3	Bilingue	Secret	
Analyste des activités	3	Bilingue	Secret	
Gestionnaire de projet TI	3	Français ou Anglais	Secret	
Gestionnaire de projet TI	3	Français ou Anglais	Secret	
Gestionnaire de projet TI	3	Français ou Anglais	Secret	
Coordonnateur de projet	2	Français ou Anglais	Secret	
Coordonnateur de projet	2	Français ou Anglais	Secret	

b) PIÈCE JOINTE 4.1 - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Tableau 2 : Analyste des activités de niveau 3

SUPPRIMER :

À des fins d'évaluation, le soumissionnaire doit proposer en tout cinq (5) ressources pour le poste d'**analyste des activités de niveau 3**. Les ressources doivent détenir l'attestation de sécurité suivante :

- a. Secret.

INSERER :

À des fins d'évaluation, le soumissionnaire doit proposer en tout trois (3) ressources pour le poste d'**analyste des activités de niveau 3**. Les ressources doivent détenir l'attestation de sécurité suivante :

- a. Secret.

Tableau 3 : Gestionnaire de projet de TI de niveau 3

SUPPRIMER :

À des fins d'évaluation, le soumissionnaire doit proposer en tout cinq (5) ressources pour le poste de **gestionnaire de projet de TI de niveau 3**. Les ressources doivent détenir

	<p>l'attestation de sécurité suivante : Secret.</p> <p>INSERER :</p> <p>À des fins d'évaluation, le soumissionnaire doit proposer en tout trois (3) ressources pour le poste de gestionnaire de projet de TI de niveau 3. Les ressources doivent détenir l'attestation de sécurité suivante : Secret.</p> <p>c) PIÈCE JOINTE 4.2 - CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS Tableau 2 : Analyste des activités de niveau 3</p> <p>SUPRIMER :</p> <p>À des fins d'évaluation, le soumissionnaire doit proposer en tout cinq (5) ressources pour le poste d'analyste des activités de niveau 3. Les ressources doivent détenir l'attestation de sécurité suivante : a. Secret.</p> <p>INSERER :</p> <p>À des fins d'évaluation, le soumissionnaire doit proposer en tout trois (3) ressources pour le poste d'analyste des activités de niveau 3. Les ressources doivent détenir l'attestation de sécurité suivante : a. Secret.</p> <p>Tableau 3 : Gestionnaire de projet de TI de niveau 3</p> <p>SUPRIMER :</p> <p>À des fins d'évaluation, le soumissionnaire doit proposer en tout cinq (5) ressources pour le poste de gestionnaire de projet de TI de niveau 3. Les ressources doivent détenir l'attestation de sécurité suivante : a. Secret.</p> <p>INSERER :</p> <p>À des fins d'évaluation, le soumissionnaire doit proposer en tout trois (3) ressources pour le poste de gestionnaire de projet de TI de niveau 3. Les ressources doivent détenir l'attestation de sécurité suivante : a. Secret.</p>
005	<p>PIÈCE JOINTE 4.2 - CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS Tableau 2 : Analyste des activités de niveau 3 C9</p> <p>SUPRIMER :</p>

<p>C9</p>	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée détient une attestation professionnelle ou un titre professionnel en analyse des activités :</p> <p>Internal Institute of Business Analysis (IIBA);</p> <p>Analyste d'affaires professionnel (CBAP);</p> <p>Project Management Institute – Analyste des activités de projet (Project Business Analyst ou PMI-PBA);</p> <p>Attestation de compétences en analyse des activités (Certification in Competency in Business Analysis ou CCBA).</p>	<p>Avec attestation = 5 points</p> <p>Pas d'attestation = 0 point</p>	
<p>INSERER :</p>			
<p>C9</p>	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée détient une attestation professionnelle ou un titre professionnel en analyse des activités :</p> <p>International Institute of Business Analysis (IIBA);</p> <p>Analyste d'affaires professionnel (CBAP);</p> <p>Project Management Institute – Analyste des activités de projet (Project Business Analyst ou PMI-PBA);</p> <p>Attestation de compétences en analyse des activités (Certification in Competency in Business Analysis ou CCBA) ; ou</p>	<p>Avec attestation = 5 points</p> <p>Pas d'attestation = 0 point</p>	

	<p>Certificat de maîtrise en analyse des activités » d'une université reconnue; ou</p> <p>Attestation supérieure de formation en analyse des activités » d'une université reconnue; ou</p> <p>Accréditation professionnelle en gestion des processus opérationnels d'une université reconnue.</p>			
006	<p>PIÈCE JOINTE 4.1 - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES</p> <p>Tableau 3 : Gestionnaire de projet de TI de niveau 3</p> <p>SUPRIMER :</p>			
	<p>07 Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède dix (10) ans d'expérience en tant que gestionnaire principal (niveau 3) de projet de TI, responsable de la gestion de deux (2) projets de GI/TI ainsi que d'une équipe chargée de la mise en œuvre de nouveaux logiciels ou de la mise à jour de logiciels ou de matériel informatique, dans un environnement de plus de 1 000 utilisateurs.</p> <p>Seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2002 sera considérée aux fins de l'évaluation.</p>			
	<p>INSERER :</p>			
	<p>07 Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède au moins dix (10) ans d'expérience en tant que gestionnaire principal (niveau 3) de projet de TI, responsable de la gestion d'au moins deux (2) projets de GI/TI ainsi que d'une équipe chargée de la mise en œuvre de nouveaux logiciels ou de la mise à jour de logiciels ou de matériel informatique, dans ces dix années et dans un environnement de plus de 1 000 utilisateurs.</p> <p>Seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier</p>			

		2002 sera considérée aux fins de l'évaluation.		
007	PIÈCE JOINTE 4.2 - CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS Tableau 3 : Gestionnaire de projet de TI de niveau 3 SUPPRIMER :			
	C13	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède une expérience récente en tant que gestionnaire principal de projet de TI de niveau 3 dans le cadre de projet de GI-TI d'une valeur de plus de 1 000 000 \$ (1 M\$), dans le cadre desquels elle a dû mener toutes les activités de gestion de projets suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i.) lancer le projet; (ii.) planifier le projet; (iii.) exécuter et contrôler le projet; (iv.) assurer la clôture du projet. <p>Le soumissionnaire doit fournir le nom, l'adresse électronique, le titre, et le nom de l'organisation du client cité en référence par projet. Si seul le numéro de téléphone est fourni, il sera utilisé pour demander l'adresse de courriel, et la vérification des références se fera par courriel.</p> <p>Seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2012 sera considérée aux fins de l'évaluation.</p>	<p>Les points seront accordés comme suit pour l'expérience démontrée :</p> <p>2 projets = 5 points 3 projets = 7 points 4 projets et plus = 10 points</p>	
	INSERER :			
	C13	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède une expérience récente en tant que gestionnaire principal de projet de TI de niveau 3 dans le cadre de projet de GI-TI d'une valeur de plus de 1 000 000 \$ (1 M\$), dans le cadre desquels elle a dû mener toutes les activités de gestion de projets suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i.) lancer le projet; (ii.) planifier le projet; (iii.) exécuter et contrôler le projet; (iv.) assurer la clôture du projet. <p>Le soumissionnaire doit fournir le nom, l'adresse électronique, le titre, et le nom de</p>	<p>Les points seront accordés comme suit pour l'expérience démontrée :</p> <p>2 projets = 5 points 3 projets = 7 points 4 projets et plus = 10 points</p>	

	<p>l'organisation du client cité en référence par projet. Si seul le numéro de téléphone est fourni, il sera utilisé pour demander l'adresse de courriel, et la vérification des références se fera par courriel.</p> <p>Seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2007 sera considérée aux fins de l'évaluation.</p>										
008	<p>PIÈCE JOINTE 4.2 - CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS Tableau 2 : Analyste des activités de niveau 3</p> <p>SUPRIMER :</p> <table border="1"> <tr> <td>C5</td> <td> <p>Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée dispose d'au moins dix (10) ans d'expérience dans la définition d'exigences et l'analyse de concordance-écart pour des projets de GI-TI.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir le nom, l'adresse électronique, le titre, et le nom de l'organisation de chaque client cité en référence. Si seul le numéro de téléphone est fourni, il sera utilisé pour demander l'adresse de courriel, et la vérification des références se fera par courriel.</p> </td> <td> <p>Les points seront accordés comme suit pour l'expérience démontrée :</p> <p>10 années = 5 points</p> <p>12 années = 7 points</p> <p>Plus de 12 années = 10 points</p> </td> <td></td> </tr> </table> <p>INSERER :</p> <table border="1"> <tr> <td>C5</td> <td> <p>Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée dispose d'au moins dix (10) ans d'expérience dans la définition d'exigences et l'analyse de concordance-écart pour des projets de GI-TI.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir le nom, l'adresse électronique, le titre, et le nom de</p> </td> <td> <p>Les points seront accordés comme suit pour l'expérience démontrée :</p> </td> <td></td> </tr> </table>			C5	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée dispose d'au moins dix (10) ans d'expérience dans la définition d'exigences et l'analyse de concordance-écart pour des projets de GI-TI.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir le nom, l'adresse électronique, le titre, et le nom de l'organisation de chaque client cité en référence. Si seul le numéro de téléphone est fourni, il sera utilisé pour demander l'adresse de courriel, et la vérification des références se fera par courriel.</p>	<p>Les points seront accordés comme suit pour l'expérience démontrée :</p> <p>10 années = 5 points</p> <p>12 années = 7 points</p> <p>Plus de 12 années = 10 points</p>		C5	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée dispose d'au moins dix (10) ans d'expérience dans la définition d'exigences et l'analyse de concordance-écart pour des projets de GI-TI.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir le nom, l'adresse électronique, le titre, et le nom de</p>	<p>Les points seront accordés comme suit pour l'expérience démontrée :</p>	
C5	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée dispose d'au moins dix (10) ans d'expérience dans la définition d'exigences et l'analyse de concordance-écart pour des projets de GI-TI.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir le nom, l'adresse électronique, le titre, et le nom de l'organisation de chaque client cité en référence. Si seul le numéro de téléphone est fourni, il sera utilisé pour demander l'adresse de courriel, et la vérification des références se fera par courriel.</p>	<p>Les points seront accordés comme suit pour l'expérience démontrée :</p> <p>10 années = 5 points</p> <p>12 années = 7 points</p> <p>Plus de 12 années = 10 points</p>									
C5	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée dispose d'au moins dix (10) ans d'expérience dans la définition d'exigences et l'analyse de concordance-écart pour des projets de GI-TI.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir le nom, l'adresse électronique, le titre, et le nom de</p>	<p>Les points seront accordés comme suit pour l'expérience démontrée :</p>									

	l'organisation de chaque client cité en référence pour les projets terminés au cours des cinq dernières années. Si seul le numéro de téléphone est fourni, il sera utilisé pour demander l'adresse de courriel, et la vérification des références se fera par courriel.	<p>10 années = 5 points</p> <p>12 années = 7 points</p> <p>Plus de 12 années = 10 points</p>	
SUPPRIMER :			
C8	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer que la personne proposée possède dix (10) ans d'expérience dans l'élaboration de plans de gestion du changement ou de transition afin de passer de l'état actuel à l'état cible dans un environnement de projet de TI.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir le nom, l'adresse électronique, le titre, et le nom de l'organisation de chaque client cité en référence. Si seul le numéro de téléphone est fourni, il sera utilisé pour demander l'adresse de courriel, et la vérification des références se fera par courriel.</p>	<p>Les points seront accordés comme suit pour l'expérience démontrée :</p> <p>10 années = 5 points</p> <p>12 années = 7 points</p> <p>Plus de 12 années = 10 points</p>	
INSERER :			
C8	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer que la personne proposée possède dix (10) ans d'expérience dans l'élaboration de plans de gestion du changement ou de transition afin de passer de l'état actuel à l'état cible dans un environnement de projet de TI.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir le nom,</p>	<p>Les points seront accordés comme suit pour l'expérience démontrée :</p>	

		l'adresse électronique, le titre, et le nom de l'organisation de chaque client cité en référence pour l'expérience acquise au cours des cinq dernières années. Si seul le numéro de téléphone est fourni, il sera utilisé pour demander l'adresse de courriel, et la vérification des références se fera par courriel.	10 années = 5 points 12 années = 7 points Plus de 12 années = 10 points	
009	PIÈCE JOINTE 4.2 - CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS Tableau 2 : Analyste des activités de niveau 3			
	SUPPRIMER :			
	C9	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée détient une attestation professionnelle ou un titre professionnel en analyse des activités : International Institute of Business Analysis (IIBA); Analyste d'affaires professionnel (CBAP); Project Management Institute – Analyste des activités de projet (Project Business Analyst ou PMI-PBA); Attestation de compétences en analyse des activités (Certification in Competency in Business Analysis ou CCBA) ; ou Certificat de maîtrise en analyse des activités » d'une université reconnue; ou Attestation supérieure de formation en analyse des activités » d'une université reconnue; ou Accréditation professionnelle en	Avec attestation = 5 points Pas d'attestation = 0 point	

	gestion des processus opérationnels d'une université reconnue.		
INSERER :			
C9	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée détient une attestation professionnelle ou un titre professionnel en analyse des activités :</p> <p>International Institute of Business Analysis (IIBA);</p> <p>Analyste d'affaires professionnel (CBAP);</p> <p>Project Management Institute – Analyste des activités de projet (Project Business Analyst ou PMI-PBA);</p> <p>Attestation de compétences en analyse des activités (Certification in Competency in Business Analysis ou CCBA) ; ou</p> <p>Certificat de maîtrise en analyse des activités » d'une université reconnue; ou</p> <p>Attestation supérieure de formation en analyse des activités » d'une université reconnue; ou</p> <p>Accréditation professionnelle en gestion des processus opérationnels d'une université reconnue; ou</p> <p>Certificat d'analyste adjoint en informatique de gestion d'une université reconnue.</p>	<p>Avec attestation = 5 points</p> <p>Pas d'attestation = 0 point</p>	
010	PIÈCE JOINTE 4.1: CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES		

Tableau 1 : Critères organisationnels		
SUPPRIMER :		
01	<p>Le soumissionnaire doit prouver avoir généré un volume d'activités d'au moins 15 000 000 \$ (15 M\$) au cours des cinq (5) dernières années en fournissant des Services de transformation des activités professionnels de TI* à des clients externes**.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience en citant en référence tout au plus trois (3) contrats pour des Services de transformation des activités professionnels de TI. Il devrait fournir les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">(i.) le numéro du contrat;(ii.) la date de début du contrat;(iii.) la valeur du contrat (taxe applicable(iv.) le nom de l'organisation cliente (p.(v.) la catégorie de ressource.(vi.) le nom, l'adresse électronique, et le titre du client cité en référence. Si seul le numéro de téléphone est fourni, il sera utilisé pour demander l'adresse de courriel, et la vérification des références se fera par courriel. <p>* « Services de transformation des activités » sont les services qui permettent une organisation de mettre en œuvre des changements fondamentaux dans la façon dont les affaires sont menées, y compris la stratégie, les personnes, la technologie, la gestion du changement ainsi que les implications organisationnelles et d'exploiter l'entreprise en transformant les plans stratégiques en avantages tangibles fondés sur l'interopérabilité et les activités d'intégration, les conceptions stratégiques et la vision.</p> <p>**S'entend de « client externe » toute personne morale qui n'est pas une société</p>	

	<p>mère, une filiale ou société affiliée du soumissionnaire. Cela s'applique à tous les membres de toute coentreprise qui présente une soumission.</p> <p>Aux fins de l'évaluation de ce critère, si le soumissionnaire est une coentreprise, les services facturés par tout membre de la coentreprise seront examinés.</p>		
INSERER :			
01	<p>Le soumissionnaire doit prouver avoir généré un volume d'activités d'au moins 15 000 000 \$ (15 M\$) au cours des cinq (5) dernières années en fournissant des Services de transformation des activités professionnels de TI* à des clients externes**.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience en citant en référence tout au plus quatre (4) contrats pour des Services de transformation des activités professionnels de TI. Il devrait fournir les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">(i.) le numéro du contrat;(ii.) la date de début du contrat;(iii.) la valeur du contrat (taxe applicable incluse);(iv.) le nom de l'organisation cliente (p. ex. : BCP);(v.) la catégorie de ressource.(vi.) le nom, l'adresse électronique, et le titre du client cité en référence. Si seul le numéro de téléphone est fourni, il sera utilisé pour demander l'adresse de courriel, et la vérification des références se fera par courriel. <p>* « Services de transformation des activités » sont les services qui permettent une organisation de mettre en œuvre des changements fondamentaux dans la façon dont les affaires sont menées, y compris la stratégie, les personnes, la technologie, la gestion du changement ainsi que les</p>		

	<p>implications organisationnelles et d'exploiter l'entreprise en transformant les plans stratégiques en avantages tangibles fondés sur l'interopérabilité et les activités d'intégration, les conceptions stratégiques et la vision.</p> <p>**S'entend de « client externe » toute personne morale qui n'est pas une société mère, une filiale ou société affiliée du soumissionnaire. Cela s'applique à tous les membres de toute coentreprise qui présente une soumission.</p> <p>Aux fins de l'évaluation de ce critère, si le soumissionnaire est une coentreprise, les services facturés par tout membre de la coentreprise seront examinés.</p>						
<p>011</p>	<p>PIÈCE JOINTE 4.2 : CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS</p> <p>Tableau 1 : Critères organisationnels</p> <p>SUPPRIMER :</p> <table border="1" data-bbox="269 1073 1433 1841"> <tr> <td data-bbox="269 1073 363 1841"> <p>C1</p> </td> <td data-bbox="370 1073 943 1841"> <p>Le soumissionnaire devrait démontrer qu'il possède de l'expérience récente de la fourniture de services d'analystes des activités de niveau 3, de gestionnaires de projet de TI de niveau 3 et de coordonnateurs de projet de niveau 2 à des clients externes*.</p> <p>*« Client externe » s'entend de toute personne morale qui n'est pas une société mère, une filiale ou société affiliée du soumissionnaire. Cela s'applique à tous les membres de toute coentreprise qui présente une soumission.</p> <p>L'analyste des activités de niveau 3 est une personne possédant au moins dix (10) ans d'expérience dans l'exécution des tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i.) Formuler et consigner des énoncés des besoins pour les options à l'étude. (ii.) Élaborer des spécifications et des </td> <td data-bbox="950 1073 1187 1841"> <p>Des points seront attribués selon le nombre de personnes distinctes dont le soumissionnaire a fourni les services dans chacune des catégories suivantes.</p> <p>Analystes des activités</p> <p>De 5 à 7 personnes = 5 points</p> <p>De 8 à 10</p> </td> <td data-bbox="1193 1073 1433 1841"></td> </tr> </table>			<p>C1</p>	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer qu'il possède de l'expérience récente de la fourniture de services d'analystes des activités de niveau 3, de gestionnaires de projet de TI de niveau 3 et de coordonnateurs de projet de niveau 2 à des clients externes*.</p> <p>*« Client externe » s'entend de toute personne morale qui n'est pas une société mère, une filiale ou société affiliée du soumissionnaire. Cela s'applique à tous les membres de toute coentreprise qui présente une soumission.</p> <p>L'analyste des activités de niveau 3 est une personne possédant au moins dix (10) ans d'expérience dans l'exécution des tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i.) Formuler et consigner des énoncés des besoins pour les options à l'étude. (ii.) Élaborer des spécifications et des 	<p>Des points seront attribués selon le nombre de personnes distinctes dont le soumissionnaire a fourni les services dans chacune des catégories suivantes.</p> <p>Analystes des activités</p> <p>De 5 à 7 personnes = 5 points</p> <p>De 8 à 10</p>	
<p>C1</p>	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer qu'il possède de l'expérience récente de la fourniture de services d'analystes des activités de niveau 3, de gestionnaires de projet de TI de niveau 3 et de coordonnateurs de projet de niveau 2 à des clients externes*.</p> <p>*« Client externe » s'entend de toute personne morale qui n'est pas une société mère, une filiale ou société affiliée du soumissionnaire. Cela s'applique à tous les membres de toute coentreprise qui présente une soumission.</p> <p>L'analyste des activités de niveau 3 est une personne possédant au moins dix (10) ans d'expérience dans l'exécution des tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i.) Formuler et consigner des énoncés des besoins pour les options à l'étude. (ii.) Élaborer des spécifications et des 	<p>Des points seront attribués selon le nombre de personnes distinctes dont le soumissionnaire a fourni les services dans chacune des catégories suivantes.</p> <p>Analystes des activités</p> <p>De 5 à 7 personnes = 5 points</p> <p>De 8 à 10</p>					

		<p>exigences fonctionnelles et techniques de haut niveau au moyen de modélisation des processus opérationnels, d'analyses des cas d'utilisation, de tenue de séances conjointes de développement d'applications et d'énoncé des résultats, de production d'énoncés du déroulement des opérations et de modèles organisationnels, des définitions de données et/ou de modèles de données logiques et/ou de prototypes de solutions.</p> <p>(iii.) Effectuer des analyses opérationnelles des besoins fonctionnels afin de déterminer les flux d'information, de procédures et de décisions.</p> <p>(iv.) Évaluer les méthodes et les procédures établies, définir et documenter des éléments comme le contenu de la base de données, sa structure et les sous-systèmes d'application.</p> <p>(v.) Définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et automatisées dans les sous-systèmes d'application, avec les systèmes externes et entre les nouveaux systèmes et les systèmes en place.</p> <p>(vi.) Établir des critères d'essais d'acceptation avec le client.</p> <p>(vii.) Préconiser et employer les méthodes retenues par le Ministère.</p> <p>Le gestionnaire de projet de niveau 3 possède au moins dix (10) ans d'expérience, ou au moins cinq (5) ans d'expérience avec une certification professionnelle reconnue, dans l'exécution des tâches suivantes :</p> <p>(i.) Élaborer des plans de gestion de projets qui visent la portée, le calendrier, les coûts, la qualité, les</p>	<p>personnes = 10 points</p> <p>De 11 à 14 personnes = 15 points</p> <p>Plus de 14 personnes = 20 points (A)</p> <p>Gestionnaires de projet de TI</p> <p>De 5 à 7 personnes = 5 points</p> <p>De 8 à 10 personnes = 10 points</p> <p>De 11 à 14 personnes = 15 points</p> <p>Plus de 14 personnes = 20 points (B)</p> <p>Coordonnateurs de projet</p> <p>De 2 à 4 personnes = 2 points</p> <p>De 5 à 8 personnes = 5 points</p> <p>De 8 à 10 personnes = 10 points</p>	
--	--	--	--	--

		<p>ressources humaines, les risques, les communications et la gestion de l'approvisionnement.</p> <p>(ii.) Élaborer le SRT et le calendrier de projet.</p> <p>(iii.) Gérer plusieurs leaders de projet qui ont individuellement la responsabilité d'un élément du projet, et son équipe de projet.</p> <p>(iv.) Gérer le projet au cours de l'élaboration, de la mise en œuvre et du commencement des opérations en assurant la disponibilité de ressources ainsi que l'élaboration complète et le fonctionnement total de l'application ou du système selon les paramètres de temps, de coût et de rendement visés.</p> <p>(v.) Élaborer des énoncés de problèmes et établir des procédures d'élaboration et la mise en œuvre d'applications ou de systèmes importants, nouveaux ou modifiés, en vue de résoudre ces problèmes et d'obtenir une approbation.</p> <p>(vi.) Définir et consigner les objectifs du projet, et déterminer les exigences budgétaires, la composition, les rôles et responsabilités ainsi que le mandat de l'équipe de projet.</p> <p>(vii.) S'assurer de la conformité aux processus de Gi-TI applicables aux projets, y compris notamment ceux relatifs à la planification des activités, à la gestion du changement, à la gestion de la configuration, à la gestion des versions et à la gestion des changements organisationnels.</p> <p>(viii.) Rendre compte de l'avancement du projet sur une base continue et à des moments prédéterminés du cycle de vie de celui-ci (tableau de bord, demande de changement, état).</p> <p>(ix.) Rencontrer, dans le cadre de</p>	<p>Plus de 10 personnes = 15 points (C)</p> <p>Le nombre total de points disponibles pour C1 est 55 points (A + B + C).</p>	
--	--	--	---	--

		<p>conférences, d'autres intervenants et gestionnaires de projet de TI, et énoncer les problèmes sous une forme qui permet leur résolution.</p> <p>(x.) Tenir et mettre à jour les documents du projet pendant tout le cycle de vie du projet (p. ex., calendrier du projet, carte de l'interdépendance du projet, rapport sur l'état d'avancement du projet, registre des décisions et des enjeux, registre des risques, tableau des produits livrable du projet).</p> <p>(xi.) Préparer des plans, des graphiques, des tableaux et des diagrammes pour appuyer l'analyse ou la présentation des problèmes; employer une gamme d'outils de gestion de projet.</p> <p>(xii.) Effectuer la clôture et l'approbation du projet.</p> <p>Le coordonnateur de projet de niveau 2 est une personne possédant entre cinq (5) et dix (10) d'expérience dans l'exécution des tâches suivantes :</p> <p>(i.) Aider les spécialistes de la gestion de projet, les utilisateurs techniques et les utilisateurs finaux dans des tâches de synchronisation, d'ordonnancement et de coordination de projet.</p> <p>(ii.) Faciliter l'organisation des réunions de projet (réservations, invitations, ordre du jour, etc.).</p> <p>(iii.) Apporter à une équipe de projet un soutien administratif et technique de secrétariat, selon les besoins.</p> <p>(iv.) Aider à l'exécution de tâches comme la tenue des documents et des bibliothèques du projet.</p> <p>(v.) Effectuer le suivi des changements apportés au projet (registres, produits livrables et demandes de changement).</p>		
--	--	--	--	--

	<p>(vi.) Effectuer des suivis financiers de tous les projets. (vii.) Assurer le suivi des ressources. (viii.) Effectuer le suivi des documents du projet. (ix.) Communiquer avec des spécialistes de la gestion de projet et du traitement des données, des utilisateurs techniques et des utilisateurs finaux sur des questions administratives touchant le projet. (x.) Gérer le cadre de référence pour les organismes de gouvernance. (xi.) Gérer les listes de diffusion et les communications internes du projet.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le nombre de ressources par catégories; ii. le nom du projet et de l'organisme; iii. des copies des factures qu'il a envoyées pour du travail effectué par ces personnes. <p>Aux fins de l'évaluation de cette exigence cotée, si le soumissionnaire est une coentreprise, les services facturés par tout membre de la coentreprise seront examinés.</p> <p>Seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2002 sera considérée aux fins de l'évaluation.</p>		
INSERER :			
C1	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer qu'il possède de l'expérience récente de la fourniture de services d'analystes des activités de niveau 3, de gestionnaires de projet de TI de niveau 3 et de coordonnateurs de projet de niveau 2 à des clients externes*.</p> <p>*« Client externe » s'entend de toute</p>	<p>Des points seront attribués selon le nombre de personnes distinctes dont le soumissionnaire a fourni les services dans chacune des</p>	

	<p>personne morale qui n'est pas une société mère, une filiale ou société affiliée du soumissionnaire. Cela s'applique à tous les membres de toute coentreprise qui présente une soumission.</p> <p>L'analyste des activités de niveau 3 est une personne possédant au moins dix (10) ans d'expérience dans l'exécution des tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i.) Formuler et consigner des énoncés des besoins pour les options à l'étude. (ii.) Élaborer des spécifications et des exigences fonctionnelles et techniques de haut niveau au moyen de modélisation des processus opérationnels, d'analyses des cas d'utilisation, de tenue de séances conjointes de développement d'applications et d'énoncé des résultats, de production d'énoncés du déroulement des opérations et de modèles organisationnels, des définitions de données et/ou de modèles de données logiques et/ou de prototypes de solutions. (iii.) Effectuer des analyses opérationnelles des besoins fonctionnels afin de déterminer les flux d'information, de procédures et de décisions. (iv.) Évaluer les méthodes et les procédures établies, définir et documenter des éléments comme le contenu de la base de données, sa structure et les sous-systèmes d'application. (v.) Définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et automatisées dans les sous-systèmes d'application, avec les systèmes externes et entre les nouveaux systèmes et les systèmes en place. (vi.) Établir des critères d'essais d'acceptation avec le client. 	<p>catégories suivantes.</p> <p>Analystes des activités</p> <p>De 5 à 7 personnes = 5 points</p> <p>De 8 à 10 personnes = 10 points</p> <p>De 11 à 14 personnes = 15 points</p> <p>Plus de 14 personnes = 20 points (A)</p> <p>Gestionnaires de projet de TI</p> <p>De 5 à 7 personnes = 5 points</p> <p>De 8 à 10 personnes = 10 points</p> <p>De 11 à 14 personnes = 15 points</p> <p>Plus de 14 personnes = 20 points (B)</p> <p>Coordonnateurs de projet</p>	
--	---	---	--

		<p>(vii.) Préconiser et employer les méthodes retenues par le Ministère.</p> <p>Le gestionnaire de projet de niveau 3 possède au moins dix (10) ans d'expérience, ou au moins cinq (5) ans d'expérience avec une certification professionnelle reconnue, dans l'exécution des tâches suivantes :</p> <p>(i.) Élaborer des plans de gestion de projets qui visent la portée, le calendrier, les coûts, la qualité, les ressources humaines, les risques, les communications et la gestion de l'approvisionnement.</p> <p>(ii.) Élaborer le SRT et le calendrier de projet.</p> <p>(iii.) Gérer plusieurs leaders de projet qui ont individuellement la responsabilité d'un élément du projet, et son équipe de projet.</p> <p>(iv.) Gérer le projet au cours de l'élaboration, de la mise en œuvre et du commencement des opérations en assurant la disponibilité de ressources ainsi que l'élaboration complète et le fonctionnement total de l'application ou du système selon les paramètres de temps, de coût et de rendement visés.</p> <p>(v.) Élaborer des énoncés de problèmes et établir des procédures d'élaboration et la mise en œuvre d'applications ou de systèmes importants, nouveaux ou modifiés, en vue de résoudre ces problèmes et d'obtenir une approbation.</p> <p>(vi.) Définir et consigner les objectifs du projet, et déterminer les exigences budgétaires, la composition, les rôles et responsabilités ainsi que le mandat de l'équipe de projet.</p> <p>(vii.) S'assurer de la conformité aux processus de Gi-TI</p>	<p>De 2 à 4 personnes = 2 points</p> <p>De 5 à 7 personnes = 5 points</p> <p>De 8 à 10 personnes = 10 points</p> <p>Plus de 10 personnes = 15 points (C)</p> <p>Le nombre total de points disponibles pour C1 est 55 points (A + B + C).</p>	
--	--	---	--	--

		<p>applicables aux projets, y compris notamment ceux relatifs à la planification des activités, à la gestion du changement, à la gestion de la configuration, à la gestion des versions et à la gestion des changements organisationnels.</p> <p>(viii.) Rendre compte de l'avancement du projet sur une base continue et à des moments prédéterminés du cycle de vie de celui-ci (tableau de bord, demande de changement, état).</p> <p>(ix.) Rencontrer, dans le cadre de conférences, d'autres intervenants et gestionnaires de projet de TI, et énoncer les problèmes sous une forme qui permet leur résolution.</p> <p>(x.) Tenir et mettre à jour les documents du projet pendant tout le cycle de vie du projet (p. ex., calendrier du projet, carte de l'interdépendance du projet, rapport sur l'état d'avancement du projet, registre des décisions et des enjeux, registre des risques, tableau des produits livrable du projet).</p> <p>(xi.) Préparer des plans, des graphiques, des tableaux et des diagrammes pour appuyer l'analyse ou la présentation des problèmes; employer une gamme d'outils de gestion de projet.</p> <p>(xii.) Effectuer la clôture et l'approbation du projet.</p> <p>Le coordonnateur de projet de niveau 2 est une personne possédant entre cinq (5) et dix (10) d'expérience dans l'exécution des tâches suivantes :</p> <p>(i.) Aider les spécialistes de la gestion de projet, les utilisateurs techniques et les utilisateurs finaux dans des tâches de synchronisation,</p>		
--	--	---	--	--

		<p>d'ordonnancement et de coordination de projet.</p> <ul style="list-style-type: none">(ii.) Faciliter l'organisation des réunions de projet (réservations, invitations, ordre du jour, etc.).(iii.) Apporter à une équipe de projet un soutien administratif et technique de secrétariat, selon les besoins.(iv.) Aider à l'exécution de tâches comme la tenue des documents et des bibliothèques du projet.(v.) Effectuer le suivi des changements apportés au projet (registres, produits livrables et demandes de changement).(vi.) Effectuer des suivis financiers de tous les projets.(vii.) Assurer le suivi des ressources.(viii.) Effectuer le suivi des documents du projet.(ix.) Communiquer avec des spécialistes de la gestion de projet et du traitement des données, des utilisateurs techniques et des utilisateurs finaux sur des questions administratives touchant le projet.(x.) Gérer le cadre de référence pour les organismes de gouvernance.(xi.) Gérer les listes de diffusion et les communications internes du projet. <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission :</p> <ul style="list-style-type: none">i. le nombre de ressources par catégories;ii. le nom du projet et de l'organisme;iii. des copies des factures qu'il a envoyées pour du travail effectué par ces personnes. <p>Aux fins de l'évaluation de cette exigence cotée, si le soumissionnaire est une coentreprise, les services facturés par tout membre de la coentreprise seront</p>		
--	--	--	--	--

		examinés. Seule l'expérience acquise depuis le 1 ^{er} janvier 2002 sera considérée aux fins de l'évaluation.		
012	PIÈCE JOINTE 4.2 : CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS			
	Tableau 1 : Critères organisationnels			
	SUPPRIMER :			
	C1	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer qu'il possède de l'expérience récente de la fourniture de services d'analystes des activités de niveau 3, de gestionnaires de projet de TI de niveau 3 et de coordonnateurs de projet de niveau 2 à des clients externes*.</p> <p>*« Client externe » s'entend de toute personne morale qui n'est pas une société mère, une filiale ou société affiliée du soumissionnaire. Cela s'applique à tous les membres de toute coentreprise qui présente une soumission.</p> <p>L'analyste des activités de niveau 3 est une personne possédant au moins dix (10) ans d'expérience dans l'exécution des tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i.) Formuler et consigner des énoncés des besoins pour les options à l'étude. (ii.) Élaborer des spécifications et des exigences fonctionnelles et techniques de haut niveau au moyen de modélisation des processus opérationnels, d'analyses des cas d'utilisation, de tenue de séances conjointes de développement d'applications et d'énoncé des résultats, de production d'énoncés du déroulement des opérations et de modèles organisationnels, des définitions de données et/ou de modèles de données logiques et/ou de prototypes de solutions. (iii.) Effectuer des analyses opérationnelles des besoins 	<p>Des points seront attribués selon le nombre de personnes distinctes dont le soumissionnaire a fourni les services dans chacune des catégories suivantes.</p> <p>Analystes des activités</p> <p>De 5 à 7 personnes = 5 points</p> <p>De 8 à 10 personnes = 10 points</p> <p>De 11 à 14 personnes = 15 points</p> <p>Plus de 14 personnes = 20 points (A)</p> <p>Gestionnaires de projet de TI</p> <p>De 5 à 7 personnes = 5</p>	

		<p>fonctionnels afin de déterminer les flux d'information, de procédures et de décisions.</p> <p>(iv.) Évaluer les méthodes et les procédures établies, définir et documenter des éléments comme le contenu de la base de données, sa structure et les sous-systèmes d'application.</p> <p>(v.) Définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et automatisées dans les sous-systèmes d'application, avec les systèmes externes et entre les nouveaux systèmes et les systèmes en place.</p> <p>(vi.) Établir des critères d'essais d'acceptation avec le client.</p> <p>(vii.) Préconiser et employer les méthodes retenues par le Ministère.</p> <p>Le gestionnaire de projet de niveau 3 possède au moins dix (10) ans d'expérience, ou au moins cinq (5) ans d'expérience avec une certification professionnelle reconnue, dans l'exécution des tâches suivantes :</p> <p>(i.) Élaborer des plans de gestion de projets qui visent la portée, le calendrier, les coûts, la qualité, les ressources humaines, les risques, les communications et la gestion de l'approvisionnement.</p> <p>(ii.) Élaborer le SRT et le calendrier de projet.</p> <p>(iii.) Gérer plusieurs leaders de projet qui ont individuellement la responsabilité d'un élément du projet, et son équipe de projet.</p> <p>(iv.) Gérer le projet au cours de l'élaboration, de la mise en œuvre et du commencement des opérations en assurant la disponibilité de ressources ainsi que l'élaboration complète et le fonctionnement total de</p>	<p>points</p> <p>De 8 à 10 personnes = 10 points</p> <p>De 11 à 14 personnes = 15 points</p> <p>Plus de 14 personnes = 20 points (B)</p> <p>Coordonnateurs de projet</p> <p>De 2 à 4 personnes = 2 points</p> <p>De 5 à 7 personnes = 5 points</p> <p>De 8 à 10 personnes = 10 points</p> <p>Plus de 10 personnes = 15 points (C)</p> <p>Le nombre total de points disponibles pour C1 est 55 points (A + B + C).</p>	
--	--	---	--	--

		<p>l'application ou du système selon les paramètres de temps, de coût et de rendement visés.</p> <p>(v.) Élaborer des énoncés de problèmes et établir des procédures d'élaboration et la mise en œuvre d'applications ou de systèmes importants, nouveaux ou modifiés, en vue de résoudre ces problèmes et d'obtenir une approbation.</p> <p>(vi.) Définir et consigner les objectifs du projet, et déterminer les exigences budgétaires, la composition, les rôles et responsabilités ainsi que le mandat de l'équipe de projet.</p> <p>(vii.) S'assurer de la conformité aux processus de Gi-TI applicables aux projets, y compris notamment ceux relatifs à la planification des activités, à la gestion du changement, à la gestion de la configuration, à la gestion des versions et à la gestion des changements organisationnels.</p> <p>(viii.) Rendre compte de l'avancement du projet sur une base continue et à des moments prédéterminés du cycle de vie de celui-ci (tableau de bord, demande de changement, état).</p> <p>(ix.) Rencontrer, dans le cadre de conférences, d'autres intervenants et gestionnaires de projet de TI, et énoncer les problèmes sous une forme qui permet leur résolution.</p> <p>(x.) Tenir et mettre à jour les documents du projet pendant tout le cycle de vie du projet (p. ex., calendrier du projet, carte de l'interdépendance du projet, rapport sur l'état d'avancement du projet, registre des décisions et des enjeux, registre des risques, tableau des produits livrable du projet).</p> <p>(xi.) Préparer des plans, des</p>		
--	--	--	--	--

		<p>graphiques, des tableaux et des diagrammes pour appuyer l'analyse ou la présentation des problèmes; employer une gamme d'outils de gestion de projet.</p> <p>(xii.) Effectuer la clôture et l'approbation du projet.</p> <p>Le coordonnateur de projet de niveau 2 est une personne possédant entre cinq (5) et dix (10) d'expérience dans l'exécution des tâches suivantes :</p> <p>(i.) Aider les spécialistes de la gestion de projet, les utilisateurs techniques et les utilisateurs finaux dans des tâches de synchronisation, d'ordonnancement et de coordination de projet.</p> <p>(ii.) Faciliter l'organisation des réunions de projet (réservations, invitations, ordre du jour, etc.).</p> <p>(iii.) Apporter à une équipe de projet un soutien administratif et technique de secrétariat, selon les besoins.</p> <p>(iv.) Aider à l'exécution de tâches comme la tenue des documents et des bibliothèques du projet.</p> <p>(v.) Effectuer le suivi des changements apportés au projet (registres, produits livrables et demandes de changement).</p> <p>(vi.) Effectuer des suivis financiers de tous les projets.</p> <p>(vii.) Assurer le suivi des ressources.</p> <p>(viii.) Effectuer le suivi des documents du projet.</p> <p>(ix.) Communiquer avec des spécialistes de la gestion de projet et du traitement des données, des utilisateurs techniques et des utilisateurs finaux sur des questions administratives touchant le projet.</p> <p>(x.) Gérer le cadre de référence pour les organismes de gouvernance.</p>		
--	--	--	--	--

	<p>(xi.) Gérer les listes de diffusion et les communications internes du projet.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le nombre de ressources par catégories; ii. le nom du projet et de l'organisme; iii. des copies des factures qu'il a envoyées pour du travail effectué par ces personnes. <p>Aux fins de l'évaluation de cette exigence cotée, si le soumissionnaire est une coentreprise, les services facturés par tout membre de la coentreprise seront examinés.</p> <p>Seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2002 sera considérée aux fins de l'évaluation.</p>		
--	---	--	--

INSERER :

	<p>C1 Le soumissionnaire devrait démontrer qu'il possède de l'expérience récente de la fourniture de services d'analystes des activités de niveau 3, de gestionnaires de projet de TI de niveau 3 et de coordonnateurs de projet de niveau 2 ou niveau 3 à des clients externes*.</p> <p>*« Client externe » s'entend de toute personne morale qui n'est pas une société mère, une filiale ou société affiliée du soumissionnaire. Cela s'applique à tous les membres de toute coentreprise qui présente une soumission.</p> <p>L'analyste des activités de niveau 3 est une personne possédant au moins dix (10) ans d'expérience dans l'exécution des tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i.) Formuler et consigner des énoncés des besoins pour les options à l'étude. (ii.) Élaborer des spécifications et des 	<p>Des points seront attribués selon le nombre de personnes distinctes dont le soumissionnaire a fourni les services dans chacune des catégories suivantes.</p> <p>Analystes des activités</p> <p>De 5 à 7 personnes = 5 points</p> <p>De 8 à 10 personnes = 10</p>	
--	---	--	--

		<p>exigences fonctionnelles et techniques de haut niveau au moyen de modélisation des processus opérationnels, d'analyses des cas d'utilisation, de tenue de séances conjointes de développement d'applications et d'énoncé des résultats, de production d'énoncés du déroulement des opérations et de modèles organisationnels, des définitions de données et/ou de modèles de données logiques et/ou de prototypes de solutions.</p> <p>(iii.) Effectuer des analyses opérationnelles des besoins fonctionnels afin de déterminer les flux d'information, de procédures et de décisions.</p> <p>(iv.) Évaluer les méthodes et les procédures établies, définir et documenter des éléments comme le contenu de la base de données, sa structure et les sous-systèmes d'application.</p> <p>(v.) Définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et automatisées dans les sous-systèmes d'application, avec les systèmes externes et entre les nouveaux systèmes et les systèmes en place.</p> <p>(vi.) Établir des critères d'essais d'acceptation avec le client.</p> <p>(vii.) Préconiser et employer les méthodes retenues par le Ministère.</p> <p>Le gestionnaire de projet de niveau 3 possède au moins dix (10) ans d'expérience, ou au moins cinq (5) ans d'expérience avec une certification professionnelle reconnue, dans l'exécution des tâches suivantes :</p> <p>(xiii.) Élaborer des plans de gestion de projets qui visent la portée, le calendrier, les coûts, la qualité, les</p>	<p>points</p> <p>De 11 à 14 personnes = 15 points</p> <p>Plus de 14 personnes = 20 points (A)</p> <p>Gestionnaires de projet de TI</p> <p>De 5 à 7 personnes = 5 points</p> <p>De 8 à 10 personnes = 10 points</p> <p>De 11 à 14 personnes = 15 points</p> <p>Plus de 14 personnes = 20 points (B)</p> <p>Coordonnateurs de projet</p> <p>De 2 à 4 personnes = 2 points</p> <p>De 5 à 7 personnes = 5 points</p> <p>De 8 à 10 personnes = 10 points</p> <p>Plus de 10</p>	
--	--	---	---	--

		<p>ressources humaines, les risques, les communications et la gestion de l'approvisionnement.</p> <p>(xiv.) Élaborer le SRT et le calendrier de projet.</p> <p>(xv.) Gérer plusieurs leaders de projet qui ont individuellement la responsabilité d'un élément du projet, et son équipe de projet.</p> <p>(xvi.) Gérer le projet au cours de l'élaboration, de la mise en œuvre et du commencement des opérations en assurant la disponibilité de ressources ainsi que l'élaboration complète et le fonctionnement total de l'application ou du système selon les paramètres de temps, de coût et de rendement visés.</p> <p>(xvii.) Élaborer des énoncés de problèmes et établir des procédures d'élaboration et la mise en œuvre d'applications ou de systèmes importants, nouveaux ou modifiés, en vue de résoudre ces problèmes et d'obtenir une approbation.</p> <p>(xviii.) Définir et consigner les objectifs du projet, et déterminer les exigences budgétaires, la composition, les rôles et responsabilités ainsi que le mandat de l'équipe de projet.</p> <p>(xix.) S'assurer de la conformité aux processus de Gi-TI applicables aux projets, y compris notamment ceux relatifs à la planification des activités, à la gestion du changement, à la gestion de la configuration, à la gestion des versions et à la gestion des changements organisationnels.</p> <p>(xx.) Rendre compte de l'avancement du projet sur une base continue et à des moments prédéterminés du cycle de vie de celui-ci (tableau de bord, demande de changement, état).</p>	<p>personnes = 15 points (C)</p> <p>Le nombre total de points disponibles pour C1 est 55 points (A + B + C).</p>	
--	--	---	--	--

		<p>(xxi.) Rencontrer, dans le cadre de conférences, d'autres intervenants et gestionnaires de projet de TI, et énoncer les problèmes sous une forme qui permet leur résolution.</p> <p>(xxii.) Tenir et mettre à jour les documents du projet pendant tout le cycle de vie du projet (p. ex., calendrier du projet, carte de l'interdépendance du projet, rapport sur l'état d'avancement du projet, registre des décisions et des enjeux, registre des risques, tableau des produits livrable du projet).</p> <p>(xxiii.) Préparer des plans, des graphiques, des tableaux et des diagrammes pour appuyer l'analyse ou la présentation des problèmes; employer une gamme d'outils de gestion de projet.</p> <p>(xxiv.) Effectuer la clôture et l'approbation du projet.</p> <p>Le coordonnateur de projet de niveau 2 est une personne possédant entre cinq (5) et dix (10) d'expérience dans l'exécution des tâches suivantes :</p> <p>(i.) Aider les spécialistes de la gestion de projet, les utilisateurs techniques et les utilisateurs finaux dans des tâches de synchronisation, d'ordonnancement et de coordination de projet.</p> <p>(ii.) Faciliter l'organisation des réunions de projet (réservations, invitations, ordre du jour, etc.).</p> <p>(iii.) Apporter à une équipe de projet un soutien administratif et technique de secrétariat, selon les besoins.</p> <p>(iv.) Aider à l'exécution de tâches comme la tenue des documents et des bibliothèques du projet.</p> <p>(v.) Effectuer le suivi des changements apportés au projet (registres, produits livrables et demandes de</p>		
--	--	--	--	--

		<p>changement).</p> <p>(vi.) Effectuer des suivis financiers de tous les projets.</p> <p>(vii.) Assurer le suivi des ressources.</p> <p>(viii.) Effectuer le suivi des documents du projet.</p> <p>(ix.) Communiquer avec des spécialistes de la gestion de projet et du traitement des données, des utilisateurs techniques et des utilisateurs finaux sur des questions administratives touchant le projet.</p> <p>(x.) Gérer le cadre de référence pour les organismes de gouvernance.</p> <p>(xi.) Gérer les listes de diffusion et les communications internes du projet.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir avec sa soumission :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. le nombre de ressources par catégories; ii. le nom du projet et de l'organisme; iii. des copies des factures qu'il a envoyées pour du travail effectué par ces personnes. <p>Aux fins de l'évaluation de cette exigence cotée, si le soumissionnaire est une coentreprise, les services facturés par tout membre de la coentreprise seront examinés.</p> <p>Seule l'expérience acquise depuis le 1^{er} janvier 2002 sera considérée aux fins de l'évaluation.</p>		
--	--	---	--	--

013	PIÈCE JOINTE 4.2 : CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS		
	Tableau 2 : Analyste des activités de niveau 3 : (insérer le nom de la ressource)		
SUPPRIMER :			
C3	Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée a de	Les points seront accordés comme	

		<p>l'expérience à titre d'analyste des activités dans l'élaboration d'analyses de rentabilisation, conformément au Guide sur l'analyse de rentabilisation du SCT, pour les types d'initiatives et de projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i.) gestion et numérisation de l'information (conversion de papier à électronique); (ii.) appareils technologiques en milieu de travail (ATMT) et mobilité; (iii.) technologie collaborative; (iv.) conception Web; (v.) entreposage des données, établissement de rapports, analytique ou renseignements d'affaires. 	<p>suit pour l'expérience démontrée :</p> <p>2 projets = 5 points</p> <p>3 projets = 7 points</p> <p>4 projets et plus = 10 points</p>	
<p>INSERER :</p>				
	<p>C3</p>	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée a de l'expérience à titre d'analyste des activités dans l'élaboration d'analyses de rentabilisation, conformément au Guide sur l'analyse de rentabilisation du SCT, pour les types d'initiatives et de projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i.) gestion et numérisation de l'information (conversion de papier à électronique); (ii.) appareils technologiques en milieu de travail (ATMT) et mobilité; (iii.) technologie collaborative; (iv.) conception Web; (v.) entreposage des données, 	<p>Les points seront accordés comme suit pour l'expérience démontrée :</p> <p>2 projets = 5 points</p> <p>3 projets = 7 points</p> <p>4 projets et plus = 10 points</p>	

Solicitation No. - N° de l'invitation
35035-161272/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
35035-161272

Amd. No. - N° de la modif.
05
File No. - N° du dossier
625zm35035-161272

Buyer ID - Id de l'acheteur
625zm
CCC No./No CCC – FMS No./No VME

		établissement de rapports, analytique ou renseignements d'affaires ; (vi.) mise en œuvre de logiciel standard disponible sur le marché (COTS)		
--	--	--	--	--

TOUTES LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT LES MÊMES.